

# NEWSLETTER N°93

Octobre-Novembre-Décembre 2024

المفقودون  
DISPARUS  
المفقودون  
DISPARUS  
المفقودون  
DISPARUS  
المفقودون  
DISPARUS  
المفقودون  
DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

## REUNION DES FAMILLES MEMBRES DU CFDA



Le Collectif des Familles des Disparu.e.s en Algérie (CFDA) a pour mission principale de soutenir les familles de disparu.e.s, tant dans leurs actions administratives et juridiques que dans leurs détresses psychologiques causées par le silence imposé par l'État algérien. Si le CFDA se positionne comme un soutien indéfectible pour ces familles, il estime cependant essentiel de ne pas les cantonner au rôle de victimes. L'association s'efforce plutôt de les inclure activement dans la définition et l'organisation des actions, événements et initiatives, en reconnaissant que le combat pour la vérité et la justice est également le leur.

À ce titre, le 23 octobre 2024, le CFDA a organisé, dans ses bureaux à Alger, une réunion destinée à réunir les familles des disparu.e.s. L'objectif était de leur offrir un espace d'expression pour qu'elles puissent se prononcer sur les événements, rassemblements et manifestations qu'elles souhaiteraient voir organisés au cours de l'année à venir. Cette réunion a été un moment privilégié pour débattre de l'organisation des événements prévus pour le 1er novembre et le 10 décembre 2024.

Ces dates correspondent respectivement à l'anniversaire de la vague d'attentats du 1er novembre 1954, qui marque le début du soulèvement nationaliste algérien, et au début des manifestations en faveur de l'indépendance de l'Algérie en décembre 1960.

Ces événements et leurs anniversaires sont des marqueurs de l'émergence d'une identité algérienne à part entière, une identité que le CFDA juge nécessaire de célébrer.

## L'INCESSANTE LUTTE DES MERES DE DISPARU.E.S



Toutes les semaines, elles sont là, qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il tonne. Elles restent debout, fières et résilientes, ces femmes brisées par la disparition d'un enfant, d'un frère, d'une sœur, d'un époux ou d'un parent. Ni morte ni vivante, suspendues entre les deux rives du Styx, la mémoire des disparu.e.s les habite, tandis qu'elles doivent poursuivre leur vie, et surtout, poursuivre leur lutte.

Leur présence hebdomadaire est un rappel, un appel à la société algérienne, un défi lancé au pouvoir, un cri porté au monde entier. Ces familles continueront de marteler le pavé, sans arme, dans le silence d'un combat inébranlable, réclamant toujours la vérité et la justice.

## L'EXPRESSION DE L'INÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES À TRAVERS LES GESTES DU QUOTIDIEN, LES CONTES ET LES ADAGES

Depuis sa création, le CFDA s'inquiète et s'engage activement contre toutes les formes de violence qui fragilisent notre monde.

À ce titre, le CFDA, qui compte parmi ses membres une majorité de femmes – tantôt mères, tantôt épouses, tantôt sœurs, et/ou militantes engagées – se mobilise résolument dans la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre. C'est au nom de cette cause que, le 16 novembre 2024, le CFDA a organisé, au sein du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) à Oran, une conférence-débat sur le thème : *«L'expression de l'inégalité entre les hommes et les femmes à travers les gestes du quotidien, les contes et les adages»*. Cette conférence, animée par Madame Djamilia Hamitou, militante, enseignante des sciences de la mer en milieu universitaire et conteuse, avait pour objectif de souligner l'importance de la déconstruction des stéréotypes de genre qui se manifestent dès le plus jeune âge.



Cette initiative visait à sensibiliser le public à la nécessité de changer les mentalités afin d'œuvrer pour un monde où la culture du viol, le male gaze et la discrimination ne seraient plus la norme.



## FORMATION SUR LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

La quête de vérité et de justice que poursuit le CFDA depuis 1998 est intrinsèquement liée à la compréhension et à l'application des principes du droit international humanitaire (DIH). Cette connexion justifie pleinement que le CFDA aborde les questions juridiques dans ses plaidoyers, mais aussi à travers les formations qu'il dispense au sein de ses différents bureaux.

Dans ce cadre, le CFDA, en partenariat avec l'association Riposte Internationale, a organisé, les 15 et 16 novembre 2024, une formation sur le droit international humanitaire.



Maître Badi Abdelghani, Maître Bouchachi Mostafa et Maître Ahmine Nourreddine ont ainsi initié les 15 jeunes avocats algériens participants à cette session aux principes fondamentaux du DIH, un droit qui régle les situations de conflits armés, qu'ils soient nationaux ou internationaux, et dont le but est de limiter les violences et de garantir une assistance humanitaire aux populations victimes des affrontements. La formation, qui s'est déroulée sur deux jours en deux sessions distinctes au sein des bureaux du CFDA, a abordé plusieurs thèmes, dont les types de violations concernées, la défense des droits de l'Homme et les moyens d'accroître la visibilité de ces violations.

Cette formation a revêtu une grande importance et portée à une époque où l'humanité semble trop souvent perdre ses repères et ses valeurs fondamentales.



### **JOURNÉE D'ÉTUDE ET DE RÉFLEXION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES**

Dans le cadre de son action contre toutes les formes de discrimination, le CFDA tire parti de ses bureaux situés des deux côtés de la Méditerranée pour mener son combat simultanément dans deux pays différents. À ce titre, le CFDA, en partenariat avec l'association Riposte Internationale, a organisé, le samedi 23 novembre, une journée d'étude et de réflexion sur les violences faites aux femmes, à l'approche de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée chaque année le 25 novembre.

Placée sous le signe de l'écoute et de l'empathie envers les victimes de violences, cette journée a offert aux participants l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec plusieurs intervenantes de renom, parmi lesquelles Madame Nassera Dutour, présidente de la FEMED et du CFDA, Madame Bochra Bel Haj Hmida, avocate à la Cour de cassation, ancienne députée à l'Assemblée des représentants du peuple, ancienne présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates et présidente de la Commission des Libertés individuelles et de l'Égalité, Madame Souad Frikech-Chaouih, déléguée générale de l'Association des Marocains en France, et Madame Nadine Mezens, ancienne adjointe à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.



La matinée a été consacrée au partage d'expertises sur les violences faites aux femmes, avec une attention particulière portée sur la région du Maghreb. Ces interventions riches et variées ont été suivies d'un dialogue fructueux avec un public engagé, qui a su mettre en lumière les différentes formes que peut prendre la violence basée sur le genre, qu'elles soient économiques, familiales ou sociales.

L'après-midi a donné lieu à un échange nourri de recommandations et de propositions concrètes, pour améliorer la prise en charge des victimes de violences de genre et pour œuvrer à l'éradication de toute forme de discrimination et d'agression dont les femmes peuvent être victimes.

Loin de placer les femmes dans une posture victimaire, cette journée d'échange et de réflexion a été un moyen de redonner aux femmes une partie de la voix et de la force que la société patriarcale, encore largement présente, s'efforce de leur retirer.

## LIBERER LA PAROLE !

Les disparitions forcées ont des répercussions dont la violence est égale à celle de la perte d'un proche dans l'incertitude la plus totale. L'angoisse d'être la prochaine victime, la peur de seulement imaginer ce qu'il est advenu de son être cher, la solitude de se sentir abandonné par ceux qui ont peur, ou ceux qui vous regardent avec le dédain symptomatique de la certitude d'avoir agi correctement, d'être du bon côté. Une multitude de sentiments qui s'immisce insidieusement: avoir honte de craindre pour soi, avoir honte – parfois – de ne pas être du « bon côté », du côté de ceux qui n'ont rien à craindre, avant de prendre conscience de ses propres pensées et de se sentir à nouveau honteux.

Pour affronter ces sentiments, pour extérioriser le traumatisme et éviter qu'il ne devienne un héritage empoisonné pour des générations entières, le CFDA a décidé de s'engager aux côtés des familles de disparu.e.s dans le maintien, voire l'amélioration, de leur santé psychique. À cette fin, le CFDA organise régulièrement des groupes de parole, animés par une psychologue, comme ce fut le cas le 5 décembre 2024.

Ce groupe de parole a réuni de nombreuses familles de disparu.e.s, qui ont pu échanger sur leurs expériences, leurs ressentis, le tout sous le regard bienveillant de Madame Nassera Dutour, présidente du CFDA, et encadré par une psychologue, qui a su les inviter et les accompagner dans l'expression de leur douleur et de leur solitude, dans une atmosphère empreinte de bienveillance. Cet événement a été chargé d'émotion et de résilience.



## RENCONTRE DU CFDA AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Il est aujourd'hui manifeste que le climat politique en Algérie se raidit de plus en plus, et cela, d'autant plus pour une association comme le CFDA, qui lutte depuis si longtemps pour une vérité et une justice toujours entravées par les rouages de l'État. Malgré les pressions et les menaces qui pèsent sur lui, le CFDA refuse de se laisser déstabiliser.

Le 8 décembre 2024, Madame Nassera Dutour, la présidente du CFDA, accompagnée de plusieurs membres de l'association, a rencontré le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) à Alger pour lui faire part d'un plaidoyer sur les allégations générales portées par le groupe de travail contre les disparitions forcées, rendu public par l'organe de l'ONU en mai 2023.

Cette rencontre, et le courage dont elle témoigne, démontre que la quête de vérité et de justice des familles de disparu.e.s n'est pas terminée et qu'elle continuera d'être portée par le CFDA jusqu'à l'accomplissement de sa mission.



## PROJECTION- DÉBAT À L'OCCASION DU 75ÈME ANNIVERSAIRE DE LA DUDH

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris. Porteuse de principes fondamentaux tels que l'universalité, l'égalité et la non-discrimination, la DUDH a célébré son 75e anniversaire dans un monde de plus en plus soumis à la violence. À chaque ouverture de journal, on retrace les ravages laissés par une bombe ou le parcours de personnes contraintes de fuir leur pays en raison de la guerre. La DUDH n'a jamais autant résonné face aux lamentations du monde.

C'est pour souligner l'importance de ce texte et de ses valeurs que le CFDA à Oran a choisi de projeter, le 14 décembre 2024, le long-métrage *"Une histoire d'engagement"*, réalisé par Christine Seghezzi. Produit en 2008, ce film retrace la vie de Stéphane Hessel, l'un des principaux rédacteurs de la DUDH et auteur du best-seller *"Indignez-vous !"*

La projection a été suivie d'un débat sur le film, sur le parcours de Stéphane Hessel, ainsi que sur l'état du monde et ses conséquences sur les droits humains.

## OÙ EN EST LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN ALGÉRIE ?

Le 14 décembre 2024, à l'occasion du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le CFDA a collaboré étroitement avec l'association Riposte Internationale pour organiser la présentation de son rapport annuel sur la situation préoccupante des droits humains en Algérie. Cette présentation a réuni de nombreuses personnes, dont des journalistes et des militants des droits de l'Homme en provenance de plusieurs pays du Maghreb et du Moyen-Orient, tels que l'Algérie, la Syrie et l'Égypte. Elle a permis de mettre en lumière l'ampleur des violations des droits humains et l'importance de la lutte pour la justice. Lors de la présentation du rapport, les deux associations se sont épanchées sur la politique algérienne de plus en plus répressive et violente, notamment à l'encontre de la liberté de la presse, mais aussi des libertés collectives et individuelles.

Une fuite en avant politique qui impacte aussi le travail du CFDA, puisque, comme l'a souligné Madame Nassera Dutour dans une interview accordée à la Radio des Sans Voix, le président algérien dispose aujourd'hui du pouvoir suffisant pour mettre fin à la douleur des victimes. En s'y refusant, il condamne plusieurs centaines de ses concitoyens à vivre dans l'incertitude et la douleur.



## BRÈVES

### SAÏD BOUDOUR, KADDOUR CHOUICHA, DJAMILA LOUKIL ACCUSÉS DE SABOTAGE ET DE TERRORISME

Le 20 novembre 2024, le procès en appel des défenseurs des droits humains Saïd Boudour, Kadour Chouicha et Djamila Loukil, accusés de sabotage et de terrorisme en vertu de l'article 87bis du Code Pénal, s'est tenu.

Le CFDA exige l'arrêt immédiat et définitif des poursuites ainsi que du harcèlement judiciaire dont ils sont victimes. Leurs actions s'inscrivent dans le cadre de la liberté d'expression, d'information et de réunion, qui sont des droits fondamentaux.

## REVUES DE PRESSE

[Revue de Presse - Octobre 2024](#)

[Revue de Presse - Novembre 2024](#)

[Revue de Presse - Decembre 2024](#)

## CONTACT

**Email :** [cfda@disparus-algerie.org](mailto:cfda@disparus-algerie.org)

**Site du CFDA :** [algerie-disparus.org](http://algerie-disparus.org)

**Site du Mémorial des Disparus :** [memorial-algerie.org](http://memorial-algerie.org)

**Téléphone :** +33 9 53 36 81 14



[SOS Disparus - CFDA](#)



[@SOS\\_Disparus](#)



[@sosdisparus](#)



[Collectif des Familles de  
Disparus en Algérie - CFDA](#)

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie